

Projet de décret relatif à la programmation pluriannuelle de l'énergie

Article 1

La programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2025-2035 est adoptée¹.

Article 2

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, et la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

¹ La programmation pluriannuelle de l'énergie est consultable sur le site internet [à l'adresse suivante :](#)
[XXX](#)